



AVIS PUBLIC

**DÉPÔT
DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LES
ANNÉES
2026, 2027 ET 2028**

Le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Mont-Royal, qui sera en vigueur durant les exercices financiers de 2026, 2027 et 2028, a été déposé à mon bureau le 10 septembre 2025.

Toute personne qui désire consulter le rôle d'évaluation foncière peut le faire par Internet : montreal.ca/demarches/consulter-le-role-devaluation-fonciere. Un ordinateur sera disponible à cette fin à l'hôtel de ville, au 90, avenue Roosevelt, durant les heures normales d'ouverture.

Toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle d'évaluation foncière relative à une unité d'évaluation, peut déposer une demande de révision administrative prévue à la section I du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1).

Une demande de révision concernant ce rôle doit être déposée **avant le 1^{er} mai 2026**, au moyen de la formule prescrite (disponible à l'hôtel de ville) et être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la Ville de Montréal, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée.

La demande doit être déposée au bureau de la Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal, soit en personne à l'endroit suivant :

255, boul. Crémazie Est
Bureau 700
Montréal (Québec) H2M 1L5

soit par courrier recommandé, au :

Direction de l'évaluation foncière – Point de service
255, boulevard Crémazie Est
Bureau 700
Montréal (Québec) H2M 1L5

Donné à Ville de Mont-Royal, le 17 septembre 2025.

Le greffier,

(signé Alexandre Verdy)

Alexandre Verdy
Town Clerk

PUBLIC NOTICE

**TABLING
OF THE PROPERTY ASSESSMENT ROLL FOR
THE YEARS
2026, 2027 AND 2028**

The Town of Mount Royal property assessment roll, in effect for fiscal years 2026, 2027 and 2028, has been filed in my office on September 10, 2025.

Any person wishing to consult the property assessment roll may do so via the Internet: montreal.ca/en/how-to/consult-property-assessment-roll. A computer will be available for this purpose at Town Hall, 90 Roosevelt Avenue, during regular business hours.

Any person having an interest in contesting the correctness, existence or absence of an entry on the roll relating to a unit of assessment, may file an application for administrative review in accordance with division I of chapter X of the *Act respecting municipal taxation* (CQLR, chapter F-2.1).

An application for review in respect of the roll must be filed before **May 1st, 2026**, by means of the prescribed form (available at the Town Hall) and be accompanied by the sum of money determined by by-law of Ville de Montréal, otherwise the application is deemed not to have been filed.

The application must be filed at the office of Property assessment of the town of Montreal, either in person at the following location:

Or by registered mail at :

Given at Town of Mount Royal on
September 17, 2025.